



La Provisure

Prague, le 07 septembre 2026

ELECTIONS AU CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE 2026-2027

**Élections électroniques au Lycée Français de Prague,
Du lundi 12 octobre au mercredi 14 octobre 2026**

Le mois prochain auront lieu, comme chaque année, les élections des parents d'élèves au Conseil d'école et au Conseil d'établissement. A cette occasion, nous procéderons également à **l'élection des représentants au conseil de section internationale pour la SI déployée du CM1 à la classe de terminale.**

Le conseil de section internationale donne un avis sur toutes les questions intéressant la vie de la section et notamment sur : les principes d'élaboration de l'emploi du temps, le choix des manuels, l'information des élèves, des parents et des personnels enseignants. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative du chef d'établissement. (*Articles D421-137 et D421-141 du 6 août 2021 du code de l'éducation*).

Selon l'article D421-139 du 6 août 2021 du code de l'éducation, dans les collèges, le conseil de section internationale est composé des membres suivants :

- Le chef d'établissement ou son adjoint, président
- Trois membres désignés parmi les personnels d'éducation, d'administration et des services
- Quatre représentants élus des personnels enseignants en section internationale
- **Trois représentants élus des parents d'élèves de la section internationale**
- Deux représentants élus des élèves de la section internationale

Les représentants sont élus en même temps et dans les mêmes conditions que les membres élus du conseil d'établissement.

Afin de faciliter l'expression des suffrages et de toucher le plus grand nombre d'électeurs sans les contraindre à se déplacer au lycée pour voter, le scrutin aura lieu cette année encore grâce à l'outil numérique Pronote pour l'ensemble des parents. (*Décret n° 2023-805 du 21 août 2023*).

En amont des élections, les parents qui ne disposent pas de leurs identifiants pour Pronote recevront un mail avec leur identifiant et mot de passe individuels ainsi qu'un tutoriel afin de préciser la démarche. **Le vote en ligne sera ouvert du lundi 12 octobre à 9h au mercredi 14 octobre à 16h.**

Les 3 parents délégués au conseil de SI que vous allez élire vous représenteront lors de la réunion de cette instance dédiée à la section internationale.

Est électeur, chacun des parents d'enfant inscrit en section internationale du CM1 à la terminale, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement scolaire, quelles que soient sa situation matrimoniale et sa nationalité.



Est éligible et peut déposer une liste de candidat, tout parent d'élève inscrit en section internationale du CM1 à la terminale, sauf s'il est déjà membre du conseil d'établissement à un autre titre que celui de représentant des parents (enseignants, administration, membre de droit).

Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir. Le nombre de noms portés sur chaque liste ne peut être inférieur à deux.

Le calendrier des opérations est identique à celui des élections au conseil d'établissement :

OPERATIONS	DATES
INFORMATION DES FAMILLES PAR COMMUNIQUÉ	Jeudi 17/09/2026 Courriel + site internet LFP
AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES	Lundi 21/09/2026
DÉPÔT LISTES DE CANDIDATS AU SECRÉTARIAT	Jusqu'au mardi 29/09/2026 à 17 heures
PUBLICATION DES LISTES DE CANDIDATURES	Lundi 05/10/2026 Affichage + site internet LFP
OUVERTURE DU SCRUTIN ÉLECTRONIQUE	Lundi 12/10/2026 à partir de 09h00
FERMETURE DU SCRUTIN ÉLECTRONIQUE	Mercredi 14/10/2026 à 16h00
PROCLAMATION DES RÉSULTATS	Mercredi 14/10/2026 à partir de 18h00

Nadine LORENZO
Proviseure
Lycée Français de Prague

